

Formation à la sécurité des équipages à la Pêche
ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

ACTIONS	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
Information des marins	Tous les partenaires du projet	Pendant la durée du projet	Affiche, plaquettes, réunions
Organisation, planification des sessions de formation	Référents régionaux Centres de formation	Pendant la durée du projet	Outil partagé Référents/centre de formation
Inscription des stagiaires	Référents régionaux	Au moins une semaine avant la session de formation	Remplir et transmettre au FAFPCM et au CF les fiches d'identification des marins inscrits
Enregistrement des inscriptions	FAFPCM	Avant la formation	Etablissement d'une convention de formation par armement.
Contractualisation	CF et Armements	Avant la formation	Signature des conventions par les armements et les centres de formation
Paiement du centre de formation	FAFPCM	Après la formation	Par chèque (220 € par marin formé) sur présentation de facture accompagnée des feuilles d'émargement
Indemnisation des marins	FAFPCM	Après la formation	Par chèque (79,50 € par marin) au vu des feuilles d'émargement
Indemnisation des référents	FAFPCM	Par trimestre calendaire	Par chèque (15 € par marin formé) dans le cadre d'un conventionnement global